

		Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente motion							
Numéro tarifaire		Tarif de pré- férence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Tarif de pré- férence général	Tarif de pré- férence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Tarif de pré- férence général
		15620-1	Brandy.....le gallon d'esprit-preuve à compter du 1 ^{er} janvier 1984..... à compter du 1 ^{er} janvier 1985..... à compter du 1 ^{er} janvier 1986..... à compter du 1 ^{er} janvier 1987.....le gallon d'esprit-preuve	75 c. 68.8 c. 62.5 c. 56.3 c. 50 c.	75 c. 68.8 c. 62.5 c. 56.3 c. 50 c.	\$8.00 \$8.00 \$8.00 \$8.00 \$8.00	En fr. En fr. En fr. En fr. En fr.	75 c. 68.8 c. 62.5 c. 56.3 c. 50 c.	75 c. 68.8 c. 62.5 c. 56.3 c. 50 c.
15630-1	Spiritueux ou boissons alcooliques, n.d.; absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eaux-de-vie artifi- cielles et imitations d'eaux-de-vie, n.d.; cordiaux de toute espèce, n.d.; mescal, pulque, rum shrub, schiadam et autres schnaps; tatia, et amers ou breuvages alcooliques, n.d.; et vins, n.d., titrant plus de quarante pour cent d'esprit-preuvele gallon d'esprit-preuve à compter du 1 ^{er} janvier 1984.....le gallon d'esprit-preuve à compter du 1 ^{er} janvier 1985.....le gallon d'esprit-preuve à compter du 1 ^{er} janvier 1986.....le gallon d'esprit-preuve à compter du 1 ^{er} janvier 1987.....le gallon d'esprit-preuve	75 c. 68.8 c. 62.5 c.	75 c. 68.8 c. 62.5 c.	\$6.00 \$6.00 \$6.00	50 c. 45.87 c. 41.67 c.	75 c. 68.8 c. 62.5 c.	75 c. 68.8 c. 62.5 c.	\$6.00 \$6.00 \$6.00	— — —
15635-1	Vodka.....le gallon d'esprit-preuve à compter du 1 ^{er} janvier 1984.....le gallon d'esprit-preuve à compter du 1 ^{er} janvier 1985.....le gallon d'esprit-preuve	75 c. 68.8 c. 62.5 c.	75 c. 68.8 c. 62.5 c.	\$6.00 \$6.00 \$6.00	37.53 c. 33.33 c. 50 c.	75 c. 68.8 c. 62.5 c.	75 c. 68.8 c. 62.5 c.	\$6.00 \$6.00 \$6.00	— — —